

INTRODUCTION

Nous avons souhaité dans le présent rapport nous pencher sur une des composantes de la politique de cohésion sociale soutenue par la Cocof, composante qui a trait aux choix posés par les associations d'offrir des modules d'acquisition du français, en organisant tantôt des groupes mélangeant des apprenants et des apprenantes, tantôt des groupes composés uniquement d'apprenantes. Nous souhaitons également que cette exploration s'opère par le regard que les apprenant·e·s posent sur ces deux types d'offres : comment vivent-ils ou vivent-elles ces situations de mixité ou de non-mixité ?

Pour cheminer dans le sillon de ces questionnements, nous nous sommes appuyé·es sur la Méthode d'Analyse en Groupe (MAG), méthode dont il résulte la construction d'une connaissance collective. La Méthode d'Analyse en Groupe permet à des acteurs·trices impliqués de différentes manières dans une problématique sociale de construire une compréhension contrastée et nuancée des enjeux qui traversent leurs pratiques. La MAG permet de mutualiser les savoirs de chercheur·e·s et d'acteur·trice·s de terrain qui sont associé·e·s à la production de connaissances, afin d'expliquer des phénomènes sociaux.

Nous nous sommes réuni·e·s avec ces différents acteur·trice·s pendant quatre journées de Méthode d'Analyse en Groupe, au cours des mois de mars et avril 2017.

Aussi au moment d'entamer cette analyse en groupe, nous souhaitons remercier les participant·e·s à la fois pour la qualité de leur contribution mais également pour la confiance qu'ils et elles ont témoignée durant l'ensemble du processus.

Vous pourrez trouver le rapport complet sur le site du CBAI :
www.cbai.be

Avec le soutien du Collège de la Commission Communautaire française

Dans le cadre de la politique de cohésion sociale, c'est l'appel à projets du troisième quinquennat rédigé par la Cocof et diffusé en 2015 qui délimite les pratiques de mixité et de non-mixité. Les dispositions relatives au principe de la mixité ont provoqué dans le chef de certaines associations tantôt de l'incompréhension, tantôt de la contestation. Sept associations proposant des cours d'alpha-FLE non mixtes ont réagi en adressant un courrier au Ministre en charge de la Cohésion sociale, auquel ce dernier a répondu. Une association qui avait vu son projet refusé a finalement bénéficié d'une décision positive, dans le cadre d'une procédure de recours. Cependant, d'autres projets associatifs qui n'ont pas participé à la mobilisation se sont trouvés contraints d'adapter leur offre pour que cette dernière satisfasse aux critères définis par la Cocof. Enfin, certaines associations ont préféré ne pas introduire de demandes dans le cadre de l'appel à projets de l'actuel quinquennat (2016-2020).

D'un point de vue quantitatif, il apparaît que le secteur de la Cohésion sociale offre un paysage contrasté en matière de mixité et de non « mixité de genre ». En 2016, considérant des opérateurs uniquement dans le dispositif de formation linguistique de la Cohésion sociale¹, on dénombre 61 opérateurs donnant des cours mixtes, ainsi que 11 opérateurs offrant des cours non-mixtes et 20 opérateurs ayant une offre hybride, à la fois mixte et non-mixte. Par rapport à 2014, le dispositif compte proportionnellement moins d'associations déclarant avoir une offre non-mixte. Cette diminution peut en partie être interprétée comme un résultat du renforcement des exigences de la Cocof concernant la mixité envers les associations de l'alpha-FLE.

¹ Le CRAcs dispose également des données concernant tous les opérateurs d'alpha-FLE en Région bruxelloise indépendamment de leur financement (tout type d'association et niveau de français confondus) pour l'année 2016 (Chapitre *Introduction* du rapport complet, disponible sur le site du CBAI).

Chapitre II. La Méthode d'Analyse en Groupe

Dans un cadre d'évaluation de politiques publiques, il importe pour le CRAcs de s'intéresser aux « pratiques associatives », lesquelles doivent être distinguées des « actions ». Ces dernières renvoient davantage à la manière dont les associations rendent compte de l'obligation de moyens à laquelle elles sont tenues à l'égard des pouvoirs publics. Par « pratiques », il faut entendre les processus qui se jouent sur le terrain du travail social, dont les significations appartiennent en dernier ressort aux sujets qui les produisent. C'est dans cet objectif que le CRAcs a décidé d'organiser une MAG, afin d'explorer les regards que les travailleur·euse·s du social portent sur leur propre travail.

De manière générale, la MAG permet à chaque participant·e de faire état d'expériences concrètes vécues et de réagir de manière constructive face aux expériences relatées par les autres membres du groupe. La démarche, telle qu'appliquée depuis de nombreuses années par le Centre d'Études Sociologiques de l'Université Saint-Louis (USL), suppose que l'analyse soit menée par un groupe de personnes (les participant·e·s) avec l'aide d'animateurs·trices-chercheur·e·s (l'équipe du CRAcs), garants de la procédure. À partir du récit d'une expérience professionnelle vécue directement par l'un·e des participant·e·s, il s'agit de s'interroger en groupe sur le sens de ce qui s'est passé et sur ce que ce récit révèle de la problématique abordée. La MAG permet d'entendre les points de vue des un·e·s et des autres mais aussi de faire apparaître, sur base de ces interprétations, les convergences, les divergences², les nuances et les nœuds, à partir desquels sont dégagés divers enseignements et des perspectives pour le futur³. Les animateurs·trices-chercheur·e·s développent également une série d'analyses sur base de ces observations. Dans ce cadre, ils-elles sont amené·e·s à y apporter leurs propres points de vue.

Pour cette analyse collective, étaient réunies autour de la table des personnes appartenant à différents champs professionnels : au total, l'on dénombre treize participant·e·s dont quatre apprenant·e·s, huit travaillant directement dans une association (formation et/ou coordination) et un membre de la Cocof. Deux de ces associations sont attachées à la mise en place d'une offre mixte dans le cadre de leur formation en alpha-FLE, tandis que cinq soulignent l'importance de proposer une offre non mixte et que trois ont manifesté leur refus d'adapter leur offre au regard des exigences de la Cocof en matière de composition des groupes.

² Voir le chapitre *Analyses Convergences/Divergences* du rapport complet.

³ Voir le chapitre *Perspectives pratiques* du rapport complet.

Le récit consiste en une expérience concrète vécue directement par les participant·e·s et non rapportée par un tiers (les participant·e·s doivent pouvoir parler en « je »). Le récit est très factuel, raconté sous forme d'histoire. Les situations qui figurent au centre des deux récits choisis explorent des problématiques propres à des enjeux divers qui traversent le secteur de l'alpha-FLE et des questions de « mixité de genre »⁴.

Dans le premier récit (intitulé « *On ne se mélange pas* »), le narrateur fait part de sa déception lorsqu'il a constaté que, lors d'une sortie du groupe d'alpha-FLE, le groupe d'apprenant·e·s dont il fait partie se sépare à l'occasion d'une pause : les femmes vont d'un côté, les hommes de l'autre. Il exprime ensuite sa surprise et sa tristesse quant au fait que ce qui aurait dû arriver (le mélange) ne s'est pas produit. Ce faisant, il exprime un affect qui comporte une teneur normative: ils et elles auraient dû rester ensemble pour se mélanger de façon à faire plus ample connaissance, mais également parce que dans cette société, c'est comme cela que, selon lui, les choses se passent et devraient se passer.

La situation qui a fait l'objet du deuxième récit (intitulé « *Le cou et le cul* ») met en scène le vécu traumatique d'une apprenante, livrée dans le cadre d'un groupe composé uniquement d'apprenantes. Au cours d'un débat autour des violences faites aux femmes, l'apprenante réalise qu'elle a été victime de violences sexuelles infligées par son mari. La narratrice a alors fait part de questionnements que cette situation de formation lui a posés, notamment le fait de savoir si aborder des sujets qui traitent de l'intime et du corps aurait été ou non possible dans un cadre de formation mixte ?

Dans les deux récits, quelque chose se passe qui bouleverse un équilibre qui dans un cas, est plutôt de l'ordre de l'attente normative déçue, et dans l'autre, celui d'un tabou sur certains sujets proches de l'intime. Les deux récits mettent également en jeu différentes visions du monde social : ce dernier est tantôt caractérisé à partir d'une hétéronormativité (la société étant mixte, il est normal de s'y mélanger), tantôt comme un système de nature inégalitaire structuré sur base de rapports hiérarchisés entre les genres (la société consacre des inégalités qui s'appliquent à l'encontre de certaines femmes, il est nécessaire de la transformer en aidant ces dernières)⁵.

⁴ Voir chapitre *Les récits* du rapport complet.

⁵ Ces rapports inégalitaires se déploient également au sein de l'unité formée par le couple.

Les pratiques de mixité et de non-mixité soulèvent des questions de diverses natures qui sont à l'origine d'initiatives dans le champ de la recherche, notamment celle d'Hélène Marcelle⁶ qu'elle a d'ailleurs accepté de venir présenter dans le cadre de la MAG.

Par ailleurs, la MAG a été l'occasion pour le CRAcs de proposer quelques apports théoriques en lien avec les problématiques identifiées. Il importe de préciser que les points de vue exprimés dans cette partie n'engagent que l'équipe du CRAcs⁷.

Le présupposé de ces apports théoriques repose sur le « modèle de la perturbation » qui nous permet d'envisager les travailleurs sociaux et travailleuses sociales comme des perturbateur·trice·s exposé·e·s aux effets des processus qui sont mis en place. Dans ce cadre, les participant·e·s sont envisagés comme des sujets perturbés auxquels il est donné de pouvoir exercer, eux aussi, une contre-emprise sur le dispositif qui les active.

Les interactions qui vont se jouer entre les participant·e·s et les animateur·trice·s/formateur·trice·s se déploient sur base d'une proposition gouvernée par une intention. Par exemple, on peut dire que, dans telle association, c'est une formation à l'acquisition du français qui est proposée, et c'est l'émancipation de la participante qui est visée.

- **Intentions transformatrices >< intentions fonctionnalistes**

L'analyse des convergences et des divergences a permis d'identifier, à propos de certains éléments contenus dans les deux récits traités, des points de vue différents.

Ainsi, certain·e·s participant·e·s ont observé qu'une des raisons d'être de la « mixité de genre » dans les groupes d'alpha-FLE tenait au fait qu'elle permet à des personnes de se préparer à vivre, dans la société, des situations où une telle mixité est incontournable. C'est parce que la société est mixte en terme de genre qu'il est légitime d'offrir la possibilité aux apprenant·e·s d'expérimenter une telle situation de mixité. Apprendre le français et acquérir certains des codes et des valeurs majoritaires de la société participent d'un même souci : renforcer les capacités de l'individu à fonctionner au mieux dans l'espace social.

D'autres participant·e·s ont fait valoir que la mise en place d'une situation de mixité, outre le fait qu'elle ne constituait en rien une garantie contre le risque de reproduction d'un rapport de force s'exerçant à l'avantage des hommes, ne leur permettaient pas de travailler sur des situations d'inégalité qui pénalisent la majorité des femmes qui fréquentent leurs associations. Si le fait d'apprendre le français n'est pas incompatible avec un objectif d'autonomisation, cette dernière est envisagée au regard d'un

⁶ Voir notamment Marcelle H. (2011), *Le sens de la mixité et de la non-mixité dans la formation des adultes — le cas de l'alphabétisation francophone à Bruxelles*, Lire et Ecrire Bruxelles. <http://bruxelles.lire-et-ecrire.be/content/view/265/84/>.

⁷ Les éléments à la fois analytiques et prescriptifs que le CRAcs développent, s'ils ont été présentés aux participant·e·s, n'ont pour autant pas été validés par ces derniers.

enjeu de lutte contre les rapports sociaux de domination. Renforcer l'autonomie veut dire ici faire des femmes les sujets d'une lutte contre les divers mécanismes de domination qu'elles subissent.

Nous formulons l'hypothèse que ces deux points de vue correspondent à deux types d'intention, fonctionnaliste d'une part et transformatrice de l'autre. Il s'agit plus d'une tension qui traverse les pratiques du travail social que de deux positions qui s'opposeraient dans les pratiques. Ce qui explique également pourquoi certains travailleurs sociaux et travailleuses sociales se retrouvent dans l'une et dans l'autre, ou accordent leur préférence plus à l'une qu'à l'autre.

L'intention fonctionnaliste, bien qu'elle puisse donner lieu en théorie à une indifférence quant à la nécessité du mélange entre apprenant·e·s dans les groupes de formation (après tout, s'il s'agit d'apprendre le français, à quoi bon s'efforcer de mélanger des apprenants avec des apprenantes), est susceptible de valoriser les pratiques de mixité notamment dans le recours qui est fait à l'objectif d'acculturation.

En outre, il est une autre utilisation de la notion de mixité qui fait de cette dernière l'ingrédient de l'égalité sociale. De nombreuses mesures politiques sont prises au nom de la mixité sociale, et s'il apparaît à la lumière de certaines études que le fait de mélanger produit un effet entraînant (le fait de mélanger des élèves de milieux aisés avec des élèves de milieux pauvres améliorerait les performances scolaires de ces derniers), le brassage des populations, loin de constituer une recette magique, n'est pas suffisant pour garantir plus d'égalité. Certains travaux de recherches identifient des effets des déplacements de familles pauvres, induits notamment par certaines politiques de logement social⁸.

L'autre intention que nous qualifions de transformatrice envisage la société comme un espace structuré par des mécanismes de domination qui opèrent à l'échelle de différents segments. Les rapports sociaux inégalitaires qui désavantagent les femmes constituent une des modalités centrales de ces formes de domination. Dans ce cadre, le travail social est davantage destiné à renforcer les capacités des femmes à renverser les situations de domination dont elles ont à pâtir. Les pratiques associatives qui relèvent de cette intention considèrent qu'en travaillant sur la situation d'une apprenante, c'est sur le corps social que le travail social intervient. Si la société est également perçue comme un donné imposant ses règles et ses contraintes, elle est aussi définie comme un construit, et en tant que tel comme l'objet de luttes sociales susceptibles de produire à sa surface et dans ses profondeurs des effets de transformation.

- **Détour théorique : penser la domination masculine**

Il nous a semblé utile de prendre le temps d'explorer plus en profondeur un des éléments traités dans le cadre du deuxième récit, car il va nous permettre de mieux comprendre les raisons qui poussent certains opérateurs d'alphabétisation à mettre sur pied, de façon volontariste, des groupes composés uniquement d'apprenantes. Un lien qui a retenu notre attention est celui qu'établit le dispositif manipulé par la narratrice, au centre duquel figure l'attachement aux luttes contre les phénomènes de la

⁸ Comme en témoignent les travaux de Mathieu Van Crieelingen.

domination masculine et le travail pédagogique effectué sur le corps des apprenantes. C'est la raison pour laquelle nous avons mobilisé les analyses du sociologue Pierre Bourdieu⁹.

Une des tâches que Pierre Bourdieu assigne à sa théorie sociologique de la domination consiste précisément à démontrer que ce qui se donne des airs d'éternité est en fait le produit d'un travail culturel d'« éternisation » pris en charge par des institutions (famille, État, école, et dans une autre mesure, sport et journalisme). Cette domination masculine renvoie à des rapports sociaux hiérarchisés qui subordonnent les femmes à la primauté des hommes. Ces rapports de domination sont de l'ordre de la structure, parce qu'ils sont profondément inscrits dans la texture du tissu social et caractérisés par leur durée et leur permanence.

Il reste à élucider les mécanismes par lesquels s'opèrent ces formes instituées et instituanes de domination. Pour répondre à cette question, Pierre Bourdieu va formuler la théorie dite de « violence symbolique ». Cette théorie prétend mettre en lumière un des rouages centraux et soigneusement dissimulé sur lequel reposent les mécanismes de la domination masculine laquelle s'applique, au même titre que les autres formes de domination, avec le consentement des dominées. Cette étrange force du corps social amène les perdant-e-s des situations inégalitaires à adhérer aux formes de subordination qui les pénalisent.

Ainsi pour Bourdieu, le nouveau-né est déjà capturé, souvent bien avant sa naissance, par des mécanismes sociaux historicisés qui vont l'inscrire dans un ensemble de normes constitutives du genre auxquelles il est affilié. Le genre ainsi naturalisé consacre l'ordre établi d'une société dont l'auteur prétend qu'elle est structurée de part en part sur les soubassements de cette domination.

Ce sont les analyses relatives à « *la construction sociale du corps* »¹⁰ qui vont nous permettre d'établir un lien entre cette théorisation des mécanismes de la domination masculine et les éléments du deuxième récit. C'est bien au plus profond du corps que les dispositions qui relèvent des normes constitutives du genre vont être déposées. Elles se traduisent de manière concrète par des techniques du corps, c'est-à-dire, par des conduites qu'il s'agit d'adopter tant dans l'espace public que dans l'espace privé, tant en matière d'actes domestiques, qu'en matière de sexualité.

C'est pourquoi toutes les stratégies de lutte contre la domination qui prennent la conscience pour objet d'application sont, selon Bourdieu, condamnées à échouer. C'est ici que le récit rapporté nous dit quelque chose d'essentiel : l'intention « émancipatoire » s'appuie sur un travail pédagogique qui passe aussi par le « corps » et c'est ce même travail qui déclenche la « conscientisation ». Travailler sur le corps revient à déployer une perturbation qui touche à l'intime, intime qui révèle une situation de violence. Cette forme de travail sur l'intime nous permet d'accéder à une des significations possibles du travail en contexte de non-mixité au sein des « groupes femmes ».

⁹ Bourdieu P., *La domination masculine*, Paris, Editions du Seuil, 1998. Ce faisant, nous ne sommes pas sans ignorer que les positions adoptées par ce sociologue ont été critiquées notamment par certaines théoriciennes du mouvement « queer ». Pour en savoir plus, voir le chapitre *Apports théoriques* du rapport complet.

¹⁰ Ibid., pp.19-39.

Dans la situation relatée, la non-mixité constitue un des ingrédients nécessaires à la réussite de la recette « émancipation ». Comme en témoignent de nombreuses pratiques associatives, les situations de mixité peuvent constituer elles aussi un ingrédient à la réussite de la même recette.

- **Ingrédients, recette, préparation**

Le recours à l'allégorie des « ingrédients nécessaires à la préparation » peut nous aider à comprendre les tensions qui traversent les pratiques associatives lorsqu'il est question soit de mélanger les sexes, soit d'organiser des groupes composés exclusivement de femmes ou d'hommes¹¹. En fait, ces options constituent, chacune, un ingrédient nécessaire — sans être pour autant suffisant — à la réussite de leur préparation respective.

Il faut cependant distinguer au sein de cette allégorie, la recette de la préparation, la première étant le procédé par lequel on va mélanger les ingrédients entre eux, la seconde constituant ce à quoi aboutit cet art savant du mélange. L'allégorie révèle qu'il ne faut pas surévaluer les enjeux de mixité ou de non-mixité : envisagés en tant que pratiques, ces choix auxquels correspondent des modalités opératoires ne constituent qu'un des ingrédients utilisés pour réaliser la recette. Certaines participantes de la MAG ont fait valoir qu'il ne suffisait pas de regrouper des femmes entre elles, ou au contraire de les mélanger. Il faut encore travailler avec elles sur les difficiles questions liées aux rapports sociaux inégaux entre les sexes. D'autres vont davantage insister sur l'acquisition du français et l'expérience de la mixité participe, dans ce cadre, d'un objectif d'acculturation. Les propositions diffèrent, les intentions varient, autant d'ingrédients qui composent la recette et qui contribuent à la réussite de la préparation, que celle-ci soit énoncée en termes d'émancipation et de renforcement de l'autonomie.

On peut également ajouter que rien ne démontre a priori que l'utilisation de l'ingrédient « non-mixité » compromette, par sa seule présence sur la liste de la recette, la réussite de la préparation. Comme pour l'ingrédient « mixité », tout dépend de la manière dont il va être ajouté et mélangé à d'autres ingrédients pour produire une « préparation » réussie.

- **Mélanger des genres ou travailler sur les rapports complexes entre les genres ?**

Finalement, nous nous interrogeons sur le fait que le point de vue proposé par Pierre Bourdieu surdétermine la dimension binaire du genre, comme si celle-ci était universellement partagée. Les genres sont pensés en tant que catégories sociales construites sur base de la dualité universelle masculin/féminin, comme si d'autres cultures n'avaient pas élaboré leurs propres définitions des genres. Cette modalité de pensée qui prend pour objet la définition des « genres » demeure exposée à l'écueil de tous les points de vue théoriques tentés par la position de « surplomb » : celles qui sous prétexte de vouloir enjamber les différences en viennent à effacer les singularités. A cet égard, il nous semble que la démarche interculturelle procède de cette vigilance qui consiste à ne pas envisager l'autre, ici l'apprenant ou l'apprenante, à l'aide de schèmes universalisants.

¹¹ Au cours de cette analyse en groupe, les situations d'apprentissage composés uniquement d'hommes n'ont cependant pas été autant explorés que les « groupes femmes ».

Travailler sur le genre, c'est donc travailler sur ce qui, peu ou prou, nous définit, sur ce qu'il y a, à la fois, de « dur » dans nos identités et qui exerce sur elles des effets contraignants de désignation, et ce qui dans nos identités peut être perturbé en vue de manifester un nouvel équilibre enrichi de signification. Ainsi, le genre doit être dissocié de la différence anatomique : ce n'est pas cette dernière qui fait le genre, ce sont les montages culturels et symboliques consacrant la domination masculine qui s'emparent de cette différence pour inscrire des individus dans telle ou telle classification auxquelles correspondent des attributs spécifiques et des normes constitutives.

Si ce n'est pas le fait d'être né avec une différence anatomique qui nous inscrit dans un genre et s'il est vrai que c'est plutôt notre contexte social qui va nous affilier à un genre et pas à un autre, quel sens y a-t-il à prétendre mélanger des constructions sociales ? Ne s'agirait-il pas plutôt, au lieu de mélanger « des genres », de travailler en situation de formation sur les rapports sociaux entre les genres ? C'est dans ce sens que le CRAcs a formulé les recommandations qui suivent.

Chapitre V. Recommendations

Tout d'abord, dans le cadre de nos missions d'évaluation du dispositif de la Cohésion sociale, il nous semble que les dispositions contenues dans l'appel à projets du troisième quinquennat – rédigé par la Cocof et diffusé en 2015 et qui délimite les pratiques de mixité et de non-mixité – se révèlent, à l'examen, problématiques. Elles attestent, à l'encontre des situations d'apprentissages réservées à des apprenantes, d'un traitement particulier car le prescrit accorde à la situation de non-mixité « femmes » le statut d'exception (*« Certaines activités peuvent, à titre exceptionnel, ne s'adresser qu'à des femmes »*), conférant de ce fait aux situations de mixité le caractère de la norme majoritaire établie. De plus, cette exception n'est acceptée qu'à la condition d'être justifiée (*« L'association devra motiver son choix »*) sans que le choix revendiquant la mixité ne soit soumis à la même contrainte. Ces différentes dispositions mettent en évidence l'existence d'un soupçon qui pèse sur les situations de non-mixité lesquelles sont certes acceptées et soutenues mais à titre d'exceptions.

Par ailleurs, en choisissant de soutenir des opérateurs qui offrent ces deux types d'accès (mixité et non-mixité), la Cocof développe une offre dont la diversité constitue une réelle plus-value : celle-ci, au-delà des nuances qui la caractérisent, permet de coller au mieux aux situations culturelles et sociales des apprenant·e·s. Plutôt que d'insister sur le mélange d'individus porteurs de sexes différents en soumettant les situations de non-mixité à d'étranges présupposés, ne s'agirait-il pas en dernier ressort de travailler sur les questions de genre ?

Le CRAc se permet de recommander au Collège de la Cocof **d'inviter les promoteurs d'actions d'alpha-FLE à expliquer dans quelle mesure les dispositifs pédagogiques qu'ils manipulent prennent en charge le travail sur les questions de genre**. Ce faisant, nous plaçons également pour que **les dispositions actuelles s'appliquant aux situations de non-mixité soient abrogées**, car elles entretiennent une vision tout aussi suspecte que les soupçons qui les animent.

Ensuite, développer une approche pédagogique qui inclut, parmi ses objets d'application, les problématiques liées aux genres, n'est pas une tâche aisée. Une telle approche requiert selon nous, dans le chef des formateur·trice·s, des compétences et des outils. En termes de compétences, parmi celles sociologiques, psychologiques et psychanalytiques, figure la méthodologie interculturelle : cette dernière, permet d'une part d'éviter l'écueil des visées universalisantes et normatives, et d'autre part d'appréhender la complexité des montages culturels qui fabriquent les identités de genre, quand bien même il s'avèrerait pertinent de les « déstabiliser » à des fins « émancipatoires ». Il existe également de nombreux outils élaborés dans différents secteurs auxquels les intervenant·e·s du social peuvent recourir.

Il nous semble nécessaire que la Cocof **ouvre un chantier de réflexion qui permette d'identifier quelques balises pédagogiques sur le « genre », car ce sujet est éminemment complexe**. Il nous semble que ce travail de réflexion préalable doit être **accessible aux associations et aux expert·e·s** qui souhaitent s'investir sur ces questions de politique publique. En outre, nous pensons nécessaire d'inclure dans cette réflexion la démarche interculturelle.

Enfin, le CRAcs souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conditions précaires de travail dans le secteur alpha-FLE. En effet, le Cracs a pu étudier certaines données relatives au financement moyen dont disposent les associations soutenues dans le cadre du décret : la politique de cohésion sociale accorde en moyenne un financement de 25.500 € pour les opérateurs reconnus en priorité formation linguistique, ce qui est loin d'être suffisant pour assurer l'engagement de personnel. En outre, il apparaît que 42,52 % des opérateurs linguistiques en Région bruxelloise (français et néerlandais) ont recours au travail de bénévoles pour assurer leurs formations linguistiques et chez 15,75 % des opérateurs, les formations sont uniquement données par des bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous ne saurions que trop recommander aux pouvoirs publics bruxellois de **renforcer, à l'aide d'un refinancement adéquat, les politiques d'alphabétisation.**

